



# MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Ministère | Conseil et expertise | Actualités | Salle de lecture | Concours et écoles | Politique de l'accessibilité | Consultations publiques

ÉNERGIE, AIR ET  
CLIMAT

EAU ET BIODIVERSITÉ

PRÉVENTION DES  
RISQUES

DÉVELOPPEMENT  
DURABLE

TRANSPORTS

BÂTIMENT ET VILLE  
DURABLES

MER ET LITTORAL

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

### Commande publique et développement durable

#### Produits à haute performance énergétique

7 avril 2016 (mis à jour le 8 avril 2016)



Le décret n° 2016-412 du 7 avril 2016 relatif à la prise en compte de la performance énergétique dans certains contrats et marchés publics transpose l'article 6 de la directive 2012/27/UE du 25 octobre 2012 relative à l'efficacité énergétique. Le texte entre en vigueur le 15 avril 2016.

Consultez également [la fiche d'information sur l'application du décret](#).

L'article 6 de la directive 2012/27/UE rend obligatoire, pour les acheteurs publics de l'État (administrations centrales, services à compétence nationale, services déconcentrés) ainsi que ses établissements publics administratifs à compétence nationale ou vocation nationale l'acquisition des seules catégories produits à haute performance énergétique listées.

Les marchés de services sont également couverts par cette obligation lorsqu'ils nécessitent le recours aux produits précités.

Les contrats d'achat ou location immobiliers ne peuvent être passés que pour des bâtiments à haute efficacité énergétique.

Pour les achats de produits ou service, l'obligation doit être suivie à partir des seuils européens des marchés formalisés. En deçà, les acheteurs pourront y avoir recours du fait de l'exemplarité environnementale des personnes publiques. Pour les achats ou locations immobiliers, l'obligation s'applique pour tout montant.

La liste ci-dessous est susceptible d'évoluer par l'ajout de famille de produits ou actualisation des exigences en vigueur par des actes d'exécution européens. Il est conseillé de se référer à la liste ci-dessous, actualisée en permanence, avant lancement de toute procédure.

La liste inclut des liens hypertexte vers le site Eur-Lex, portail d'accès au droit de l'Union européenne.

[Directive 2012/27/UE du Parlement européen et du Conseil relative à l'efficacité énergétique, modifiant les directives 2009/125/CE et 2010/30/UE et abrogeant les directives 2004/8/CE et 2006/32/CE](#)

[Directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie](#)

[Directive 2010/30/UE du Parlement européen et du Conseil du 19 mai 2010 concernant l'indication, par voie d'étiquetage et d'informations uniformes relatives aux produits, de la consommation en énergie et en autres ressources des produits liés à l'énergie](#)

## Produits

[Pneumatiques](#)

[Équipements ménagers et de bureau électriques et électroniques](#)

[Chaudières](#)

[Climatiseurs et ventilateurs](#)

[Lave-linges](#)

[Lave-vaisselles](#)

[Dispositifs de chauffage](#)

[Fours et hottes domestiques](#)

[Sèche-linges](#)

[Produits liés à l'énergie sur l'Internet](#)

[Appareils de réfrigération ménagers](#)

[Moteurs électriques](#)

[Décodeurs numériques simples](#)

[Consommation d'électricité hors charge et rendement moyen en mode actif des sources d'alimentation externes](#)

[Pompes à eau](#)

[Téléviseurs](#)

[Aspirateurs](#)

[Chauffe-eaux](#)

[Circulateurs sans presse-étoupe](#)

## [Pneumatiques](#)

[Règlement \(CE\) no 1222/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 sur l'étiquetage des pneumatiques en relation avec l'efficacité en carburant et d'autres paramètres essentiels](#)

[Page dédiée sur le site de la Commission européenne \(en anglais\)](#)

## [Équipements ménagers et de bureau électriques et électroniques](#)

[Décision \(UE\) 2015/1402 de la Commission du 15 juillet 2015 établissant la position de l'Union européenne concernant une décision des organes de gestion en vertu de l'accord entre le gouvernement des États-Unis d'Amérique et l'Union européenne concernant la coordination des programmes d'étiquetage relatifs à l'efficacité énergétique des équipements de bureau portant sur la révision de spécifications applicables aux ordinateurs figurant à l'annexe C de l'accord](#)

[Règlement \(UE\) N° 174/2013 du parlement européen et du Conseil du 5 février 2013 modifiant le règlement \(CE\) no 106/2008 concernant un programme communautaire d'étiquetage relatif à l'efficacité énergétique des équipements de bureau](#)

[Ensemble des textes juridiques en vigueur sur le programme Energy Star publiés au JOUE du 6 mars 2013](#)

[Règlement \(CE\) N o 1275/2008 de la commission du 17 décembre 2008 portant application de la directive 2005/32/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'écoconception relatives à la consommation d'électricité en mode veille et en mode arrêt des équipements ménagers et de bureau électriques et électroniques](#)

[Étude d'impact \(en anglais\)](#)

[Communication de la Commission dans le cadre de la mise en œuvre du règlement \(CE\) no 1275/2008 de la Commission portant application de la directive 2005/32/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'écoconception relatives à la consommation d'électricité en mode veille et en mode arrêt des équipements ménagers et de bureau électriques et électroniques](#)

[Guide pratique \(en anglais\)](#)

[Règlement \(UE\) No 801/2013 de la commission du 22 août 2013 modifiant le règlement \(CE\) no 1275/2008 en ce qui concerne les exigences d'écoconception relatives à la consommation d'électricité en mode veille et en mode arrêt des équipements ménagers et de bureau électriques et électroniques, et modifiant le règlement \(CE\) no 642/2009 en ce qui concerne les exigences d'écoconception des téléviseurs](#)

[Étude d'impact \(en anglais\)](#)

[Guide pratique \(en anglais\)](#)

## [Chaudières](#)

[Règlement délégué \(UE\) 2015/1187 de la Commission du 27 avril 2015 complétant la directive 2010/30/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'étiquetage énergétique des chaudières à combustible solide et des produits combinés constitués d'une chaudière à combustible solide, de dispositifs de chauffage d'appoint, de régulateurs de température et de dispositifs solaires](#)

[Règlement \(UE\) 2015/1189 de la commission du 28 avril 2015 portant application de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'écoconception applicables aux chaudières à combustible solide](#)

[Étude d'impact \(en anglais\)](#)

## [Climatiseurs et ventilateurs](#)

Règlement délégué (UE) No 626/2011 de la commission du 4 mai 2011 complétant la directive 2010/30/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'indication, par voie d'étiquetage, de la consommation d'énergie des climatiseurs

Communication de la Commission dans le cadre de la mise en œuvre du règlement (UE) no 206/2012 de la Commission du 6 mars 2012 portant application de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'écoconception applicables aux climatiseurs et aux ventilateurs de confort et du règlement délégué (UE) no 626/2011 de la Commission du 4 mai 2011 complétant la directive 2010/30/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'indication, par voie d'étiquetage, de la consommation d'énergie des climatiseurs

Règlement délégué (UE) No 1254/2014 de la commission du 11 juillet 2014 complétant la directive 2010/30/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'étiquetage énergétique des unités de ventilation résidentielles.

Règlement (UE) No 206/2012 de la commission du 6 mars 2012 portant application de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'écoconception applicables aux climatiseurs et aux ventilateurs de confort

Étude d'impact (en anglais)

Règlement (UE) No 327/2011 de la commission du 30 mars 2011 portant application de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux ventilateurs entraînés par des moteurs d'une puissance électrique à l'entrée comprise entre 125 W et 500 kW.

Étude d'impact (en anglais)

## Lave-linges

Règlement délégué (UE) No 1061/2010 de la commission du 28 septembre 2010 complétant la directive 2010/30/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'indication, par voie d'étiquetage, de la consommation d'énergie des lave-linge ménagers

Communication de la Commission dans le cadre de la mise en œuvre du règlement (UE) no 1015/2010 de la Commission portant application de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'écoconception applicables aux lave-linge ménagers et du règlement délégué (UE) no 1061/2010 de la Commission complétant la directive 2010/30/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'indication, par voie d'étiquetage, de la consommation d'énergie des lave-linge ménagers (Publication des titres et des références des normes harmonisées au titre de la législation d'harmonisation de l'Union) (1)

Règlement (UE) No 1015/2010 de la commission du 10 novembre 2010 portant application de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'écoconception applicables aux lave-linge ménagers

Communication de la Commission dans le cadre de la mise en œuvre du règlement (UE) no 1015/2010 de la Commission portant application de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'écoconception applicables aux lave-linge ménagers et du règlement délégué (UE) no 1061/2010 de la Commission complétant la directive 2010/30/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'indication, par voie d'étiquetage, de la consommation d'énergie des lave-linge ménagers

Communication de la Commission dans le cadre de la mise en œuvre du règlement (UE) no 1015/2010 de la Commission portant application de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'écoconception applicables aux lave-linge ménagers

Étude d'impact (en anglais)

## Lave-vaisselles

Règlement délégué (UE) No 1059/2010 de la commission du 28 septembre 2010 complétant la directive 2010/30/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'indication, par voie d'étiquetage, de la consommation d'énergie des lave-vaisselle ménagers

Communication de la Commission dans le cadre de la mise en œuvre du règlement (UE) no 1016/2010 du 10 novembre 2010 de la Commission portant application de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'écoconception applicables aux lave-vaisselles ménagers et du règlement délégué (UE) no 1059/2010 de la Commission complétant la directive 2010/30/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'indication, par voie d'étiquetage, de la consommation d'énergie des lave-vaisselles ménagers (Publication des titres et des références des normes harmonisées au titre de la législation d'harmonisation de l'Union)

Règlement (UE) No 1016/2010 de la commission du 10 novembre 2010 portant application de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'écoconception applicables aux lave-vaisselle ménagers

Étude d'impact (en anglais)

Communication de la Commission dans le cadre de la mise en œuvre du règlement (UE) no 1016/2010 du 10 novembre 2010 de la Commission portant application de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'écoconception applicables aux lave-vaisselles ménagers et du règlement délégué (UE) no 1059/2010 de la Commission complétant la directive 2010/30/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'indication, par voie d'étiquetage, de la consommation d'énergie des lave-vaisselles ménagers

## Dispositifs de chauffage

Règlement délégué (UE) No 811/2013 de la commission du 18 février 2013 complétant la directive 2010/30/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'étiquetage énergétique des dispositifs de chauffage des locaux, des dispositifs de chauffage mixtes, des produits combinés constitués d'un dispositif de chauffage des locaux, d'un régulateur de température et d'un dispositif solaire et des produits combinés constitués d'un dispositif de chauffage mixte, d'un régulateur de température et d'un dispositif solaire

Règlement (UE) no 813/2013 de la Commission du 2 août 2013 portant application de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'écoconception applicables aux dispositifs de chauffage des locaux et aux dispositifs de chauffage mixtes

Communication de la Commission dans le cadre du règlement (UE) no 813/2013 de la Commission portant application de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'écoconception applicables aux dispositifs de chauffage des locaux et aux dispositifs de chauffage mixtes et du règlement délégué (UE) no 811/2013 de la Commission complétant la directive 2010/30/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'étiquetage énergétique des dispositifs de chauffage des locaux, des dispositifs de chauffage mixtes, des produits combinés constitués d'un dispositif de chauffage des locaux, d'un régulateur de température et d'un dispositif solaire et des produits combinés constitués d'un dispositif de chauffage mixte, d'un régulateur de température et d'un dispositif solaire

Guide pratique (en anglais)

Règlement (UE) No 813/2013 de la commission du 2 août 2013 portant application de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'écoconception applicables aux dispositifs de chauffage des locaux et aux dispositifs de chauffage mixtes

Étude d'impact (en anglais)

Règlement (UE) 2015/1188 de la commission du 28 avril 2015 portant application de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'écoconception applicables aux dispositifs de chauffage décentralisés

Règlement (UE) 2015/1185 de la commission du 24 avril 2015 portant application de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'écoconception applicables aux dispositifs de chauffage décentralisés à combustible solide

Étude d'impact (en anglais)

Page dédiée sur le site de la Commission européenne (en anglais)

## Fours et hottes domestiques

Règlement délégué (UE) no 65/2014 de la Commission du 1er octobre 2013 complétant la directive 2010/30/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'étiquetage énergétique des fours et des hottes domestiques

Communication de la Commission dans le cadre de la mise en œuvre du règlement délégué (UE) no 65/2014 de la Commission du 1er octobre 2013 complétant la directive 2010/30/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'étiquetage énergétique des fours et des hottes domestiques et du règlement (UE) no 66/2014 de la Commission du 14 janvier 2014 portant application de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'écoconception applicables aux fours, plaques de cuisson et hottes domestiques

Guide pratique (en anglais)

Règlement (UE) No 66/2014 de la commission du 14 janvier 2014 portant application de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'écoconception applicables aux fours, plaques de cuisson et hottes domestiques

Étude d'impact (en anglais)

Guide pratique (en anglais)

Page dédiée sur le site de la Commission européenne (en anglais)

## Sèche-linges

Règlement délégué (UE) No 392/2012 de la commission du 1er mars 2012 complétant la directive 2010/30/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'indication, par voie d'étiquetage, de la consommation d'énergie des sèche-linge domestiques à tambour

Règlement (UE) No 932/2012 de la commission du 3 octobre 2012 portant exécution de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'écoconception applicables aux sèche-linge domestiques à tambour

## Produits liés à l'énergie sur l'Internet

Règlement délégué (UE) No 518/2014 de la commission du 5 mars 2014 modifiant les règlements délégués de la Commission (UE) no 1059/2010, (UE) no 1060/2010, (UE) no 1061/2010, (UE) no 1062/2010, (UE) no 626/2011, (UE) no 392/2012, (UE) no 874/2012, (UE) no 665/2013, (UE) no 811/2013 et (UE) no

[812/2013 en ce qui concerne l'étiquetage des produits liés à l'énergie sur l'internet](#)

[Étude d'impact \(en anglais\)](#)

## Appareils de réfrigération ménagers

[Règlement délégué \(UE\) No 1060/2010 de la commission du 28 septembre 2010 complétant la directive 2010/30/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'indication, par voie d'étiquetage, de la consommation d'énergie des appareils de réfrigération ménagers](#)

[Communication de la Commission dans le cadre de la mise en œuvre du règlement \(UE\) no 643/2009 de la Commission du 22 juillet 2009 portant modalités d'application de la directive 2005/32/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'écoconception applicables aux appareils de réfrigération ménagers et du règlement délégué \(UE\) no 1060/2010 de la Commission du 28 septembre 2010 complétant la directive 2010/30/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'indication, par voie d'étiquetage, de la consommation d'énergie des appareils de réfrigération ménagers](#)

[Règlement \(CE\) no 643/2009 de la commission du 22 juillet 2009 portant modalités d'application de la directive 2005/32/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'écoconception applicables aux appareils de réfrigération ménagers](#)

[Étude d'impact \(en anglais\)](#)

[Communication de la Commission dans le cadre de la mise en œuvre du règlement \(UE\) no 643/2009 de la Commission du 22 juillet 2009 portant modalités d'application de la directive 2005/32/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'écoconception applicables aux appareils de réfrigération ménagers et du règlement délégué \(UE\) no 1060/2010 de la Commission du 28 septembre 2010 complétant la directive 2010/30/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'indication, par voie d'étiquetage, de la consommation d'énergie des appareils de réfrigération ménagers](#)

## Moteurs électriques

[Règlement \(UE\) No 4/2014 de la commission du 6 janvier 2014 modifiant le règlement \(CE\) no 640/2009 portant application de la directive 2005/32/CE du Parlement européen et du Conseil concernant les exigences relatives à l'écoconception des moteurs électriques \(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE\)](#)

[Règlement \(CE\) N o 640/2009 de la commission du 22 juillet 2009 portant application de la directive 2005/32/CE du Parlement européen et du Conseil concernant les exigences relatives à l'écoconception des moteurs électriques](#)

[Communication de la Commission dans le cadre de la mise en œuvre du règlement \(CE\) no 640/2009 de la Commission portant application de la directive 2005/32/CE du Parlement européen et du Conseil concernant les exigences relatives à l'écoconception des moteurs électriques](#)

[Étude d'impact \(en anglais\)](#)

[Page dédiée sur le site de la Commission européenne \(en anglais\)](#)

## Décodeurs numériques simples

[Règlement \(CE\) N o 107/2009 de la commission du 4 février 2009 portant application de la directive 2005/32/CE du Parlement européen et du Conseil concernant les exigences relatives à l'écoconception des décodeurs numériques simples](#)

[Étude d'impact \(en anglais\)](#)

## Consommation d'électricité hors charge et rendement moyen en mode actif des sources d'alimentation externes

[Règlement \(CE\) N o 278/2009 de la commission du 6 avril 2009 portant application de la directive 2005/32/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'écoconception relatives à la consommation d'électricité hors charge et au rendement moyen en mode actif des sources d'alimentation externes](#)

[Étude d'impact \(en anglais\)](#)

[Communication de la Commission dans le cadre de la mise en œuvre du règlement \(CE\) no 278/2009 de la Commission portant application de la directive 2005/32/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'écoconception relatives à la consommation d'électricité hors charge et au rendement moyen en mode actif des sources d'alimentation externes](#)

## Pompes à eau

[Règlement \(UE\) No 547/2012 de la commission du 25 juin 2012 portant application de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'écoconception applicables aux pompes à eau](#)

[Étude d'impact \(en anglais\)](#)

## Lampes

[Règlement délégué \(UE\) No 874/2012 de la commission du 12 juillet 2012 complétant la directive 2010/30/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'étiquetage énergétique des lampes électriques et des luminaires](#)

[Règlement \(UE\) 2015/1428 de la commission du 25 août 2015 modifiant le règlement \(CE\) no 244/2009 de la Commission en ce qui concerne les exigences relatives à l'écoconception des lampes à usage domestique non dirigées et le règlement \(CE\) no 245/2009 de la Commission en ce qui concerne les exigences en matière d'écoconception applicables aux lampes fluorescentes sans ballast intégré, aux lampes à décharge à haute intensité, ainsi qu'aux ballasts et aux luminaires qui peuvent faire fonctionner ces lampes, et abrogeant la directive 2000/55/CE du Parlement européen et du Conseil et le règlement \(UE\) no 1194/2012 de la Commission en ce qui concerne les exigences relatives à l'écoconception des lampes dirigées, des lampes à diodes électroluminescentes et des équipements correspondants](#)

[Règlement \(UE\) No 1194/2012 de la commission du 12 décembre 2012 portant application de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences relatives à l'écoconception des lampes dirigées, des lampes à diodes électroluminescentes et des équipements correspondants](#)

[Étude d'impact \(en anglais\)](#)

[Règlement \(UE\) No 347/2010 de la commission du 21 avril 2010 modifiant le règlement \(CE\) no 245/2009 en ce qui concerne les exigences en matière d'écoconception applicables aux lampes fluorescentes sans ballast intégré, aux lampes à décharge à haute intensité, ainsi qu'aux ballasts et aux luminaires qui peuvent faire fonctionner ces lampes](#)

[Règlement \(CE\) N o 859/2009 de la commission du 18 septembre 2009 modifiant le règlement \(CE\) no 244/2009 en ce qui concerne les exigences d'écoconception applicables en matière de rayonnement ultraviolet des lampes à usage domestique non dirigées](#)

[Règlement \(CE\) N o 244/2009 de la commission du 18 mars 2009 mettant en œuvre la directive 2005/32/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences relatives à l'écoconception des lampes à usage domestique non dirigées](#)

[Étude d'impact \(en anglais\)](#)

[Règlement \(CE\) N o 245/2009 de la commission du 18 mars 2009 mettant en œuvre la directive 2005/32/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences en matière d'écoconception applicables aux lampes fluorescentes sans ballast intégré, aux lampes à décharge à haute intensité, ainsi qu'aux ballasts et aux luminaires qui peuvent faire fonctionner ces lampes, et abrogeant la directive 2000/55/CE du Parlement européen et du Conseil](#)

[Étude d'impact \(en anglais\)](#)

[Communication de la Commission dans le cadre de la mise en œuvre du règlement \(CE\) no 245/2009 de la Commission mettant en œuvre la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences en matière d'écoconception applicables aux lampes fluorescentes sans ballast intégré, aux lampes à décharge à haute intensité, ainsi qu'aux ballasts et aux luminaires qui peuvent faire fonctionner ces lampes, et abrogeant la directive 2000/55/CE du Parlement européen et du Conseil](#)

[Page dédiée sur le site de la Commission européenne \(en français\)](#)

## Téléviseurs

[Règlement délégué \(UE\) No 1062/2010 de la commission du 28 septembre 2010 complétant la directive 2010/30/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'indication, par voie d'étiquetage, de la consommation d'énergie des téléviseurs](#)

[Règlement \(CE\) N o 642/2009 de la Commission du 22 juillet 2009 mettant en œuvre la directive 2005/32/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences relatives à l'écoconception des téléviseurs](#)

[Étude d'impact \(en anglais\)](#)

[Communication de la Commission dans le cadre de la mise en œuvre du règlement \(CE\) no 642/2009 de la Commission mettant en œuvre la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences relatives à l'écoconception des téléviseurs](#)

[Guide pratique \(en anglais\)](#)

[Règlement \(UE\) No 801/2013 de la commission du 22 août 2013 modifiant le règlement \(CE\) no 1275/2008 en ce qui concerne les exigences d'écoconception relatives à la consommation d'électricité en mode veille et en mode arrêt des équipements ménagers et de bureau électriques et électroniques, et modifiant le règlement \(CE\) no 642/2009 en ce qui concerne les exigences d'écoconception des téléviseurs](#)

[Étude d'impact \(en anglais\)](#)

[Guide pratique \(en anglais\)](#)

## Aspirateurs

Règlement délégué (UE) No 665/2013 de la commission du 3 mai 2013 complétant la directive 2010/30/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'étiquetage énergétique des aspirateurs

Communication de la Commission dans le cadre de la mise en œuvre du règlement délégué (UE) no 665/2013 de la Commission complétant la directive 2010/30/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'étiquetage énergétique des aspirateurs et du règlement (UE) no 666/2013 de la Commission portant application de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'écoconception applicables aux aspirateurs

Règlement (UE) No 666/2013 de la commission du 8 juillet 2013 portant application de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'écoconception applicables aux aspirateurs

[Étude d'impact \(en anglais\)](#)

[Guide pratique \(en anglais\)](#)

[Page dédiée de la Commission européenne \(en anglais\)](#)

## Chauffe-eaux

Règlement délégué (UE) No 812/2013 de la commission du 18 février 2013 complétant la directive 2010/30/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'étiquetage énergétique des chauffe-eau, des ballons d'eau chaude et des produits combinés constitués d'un chauffe-eau et d'un dispositif solaire

Règlement (UE) No 814/2013 de la commission du 2 août 2013 portant application de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'écoconception applicables aux chauffe-eau et aux ballons d'eau chaude

[Étude d'impact \(en anglais\)](#)

[Page dédiée sur le site de la Commission européenne \(en anglais\)](#)

## Circulateurs sans presse-étoupe

Règlement (UE) No 622/2012 de la commission du 11 juillet 2012 modifiant le règlement (CE) no 641/2009 concernant les exigences d'écoconception applicables aux circulateurs sans presse-étoupe indépendants et aux circulateurs sans presse-étoupe intégrés dans des produits

Règlement (CE) N o 641/2009 de la commission du 22 juillet 2009 portant application de la directive 2005/32/CE du Parlement européen et du Conseil concernant les exigences d'écoconception applicables aux circulateurs sans presse-étoupe indépendants et aux circulateurs sans presse-étoupe intégrés dans des produits

Étude d'impact (en anglais) :

[Première partie](#)

[Deuxième partie](#)

[Troisième partie](#)

[Quatrième partie](#)



### ABONNEZ-VOUS À LA LETTRE HEBDO

Retrouvez tous les thèmes